

bonne  
journée!



La tribune

● **Le télé-horaire**  
La Série mondiale à TVA

● **Les arts**

**"LE CRIME D'OVIDE PLOUFFE"**



J'ai  
toujours  
été un  
peu  
aventurier

B 1

De TVA à Radio-Québec: il me  
fallait aller vers autre chose

B 7

— Michel Jasmin

● **Les sports**

**Les Tigers... à la  
Série mondiale**

E 1

● **L'actualité**

**Fusillade de Rock Forest**  
L'agent Fontaine  
explique pourquoi il a  
changé sa déclaration

A 2

● **Les reportages**

**DE L'OR... dans les  
ruisseaux de l'Estrée**

— L'EXTRA

● **La mode**

**Automne-hiver: 6 couturiers  
canadiens donnent le ton**

D 1

● **Les voyages**

**Les forêts du Québec:  
paradis des chasseurs**

E 8

**TEMPERATURE**  
ENSOLEILLE: - 6 — 11°C.  
DEMAIN: NUAGEUX

D-13

**Aujourd'hui**

**SOMMAIRE ABRÉGÉ**

- ARTS.....B-1
- DECES.....D-15
- DE TOUT DE TOUS...D-13
- FINANCE.....C-4
- PETITES ANNONCES...D-3
- ROMAN.....D-14
- SPORTS.....E-1
- VIVRE EN '84.....D-1



**l'extra**

- Reportages
- Sports
- Cuisine
- Place à la détente
- Place aux jeunes
- Sciences

# Premier Canadien dans l'espace

Le séjour de Marc Garneau dans l'espace a débuté hier matin par un spectaculaire lancement. La participation canadienne à cette mission spatiale de huit jours a été à nouveau mise en évidence 8 heures plus tard. Quant à la navette... le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a foule.

C 10



# la tribune

samedi — dimanche

75e ANNÉE  
No 196

SHERBROOKE, 6 OCTOBRE 1984

76 PAGES  
6 CAHIERS  
(SAMEDI 60¢) 40¢

Livraison à domicile: \$2.35 par semaine.

## LA MIUF Négligence de 2 fonctionnaires

... selon une étude réalisée pour la Commission de réforme du droit

OTTAWA (PC) — La négligence de deux fonctionnaires fédéraux serait à l'origine des problèmes d'argent et de santé éprouvés par des milliers de Canadiens qui ont été exposés à la mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF), révèle une étude réalisée à l'intention de la Commission de réforme du droit.

Suffisamment de preuves auraient été réunies, indique l'étude de 225 pages, pour porter des accusations contre les deux fonctionnaires dont l'identité n'est cependant pas dévoilée.

C'est La Presse Canadienne qui a mis la main, vendredi, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, sur cette étude effectuée par l'avocate Clare MacLellan.

Les conclusions n'appartiennent qu'à Mme MacLellan, indique cependant la Commission de réforme du droit, qui affirme ne pas avoir terminé son évaluation du rapport.

L'utilisation de la MIUF a fait son apparition sur le marché canadien en 1977. Trois ans plus tard, le 22 décembre 1980, le gouvernement décidait de l'interdire, en vertu de la Loi sur les produits dangereux. Quelque 60,000 propriétaires de maison, subventionnés en partie seulement par Ottawa, durent faire

retirer la MIUF des murs de leur résidence.

La suite compliquée des événements qui ont mené à l'approbation de la mousse et par la suite à son interdiction, a déjà fait l'objet d'un examen de la part d'une commission fédérale de révision et du Comité des Communes sur la santé.

Mais l'étude de Mme MacLellan identifie pour la première fois deux

pressions de l'industrie des isolants et qu'il a refusé de prendre au sérieux les inquiétudes formulées au sujet des effets de la MIUF sur la santé.

Mme MacLellan écrit que l'individu semble avoir "sciemment" ignoré les conséquences néfastes que risquait d'avoir l'introduction de la mousse isolante sur le marché.

**L'un des individus aurait  
"sciemment" ignoré les  
conséquences néfastes de la  
MIUF, mentionne l'étude.**

personnes qui auraient pu épargner à des milliers de Canadiens les problèmes liés à la MIUF.

L'un des individus, indique l'étude, est à l'emploi d'une organisme canadien de réglementation. Il s'agit vraisemblablement de l'Office des normes générales du Canada.

L'étude indique qu'il a cédé aux

Le second individu est identifié dans l'étude comme un employé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le rapport qualifie "d'irréfléchie" son approche de la réglementation de l'industrie et lui reproche de ne pas s'être opposé au lancement par certaines compagnies

d'une campagne publicitaire qu'il savait mensongère.

Outre le conseil des normes et la société d'habitation, trois ministères, ainsi que le Conseil national de la recherche, ont été impliqués dans le dossier de la MIUF, à différents moments.

Mme MacLellan mentionne plusieurs insuffisances dans la façon dont ils ont agi en rapport avec cette affaire. Elle affirme que certaines d'entre elles ont été corrigées tandis que la controverse battait son plein, mais que des changements additionnels devraient encore être apportés.

Selon l'étude, n'importe quel médecin ou scientifique digne de ce nom aurait exigé davantage de recherches sur le sujet avant d'autoriser la commercialisation de la MIUF, compte tenu du degré de connaissance que l'on en avait en 1977.

Le ministère de la Santé n'a été directement mêlé au dossier de la mousse isolante qu'à partir de 1979. Il lui a fallu plus d'un an pour prendre position en faveur d'une interdiction.

"La connaissance d'un danger potentiel existait clairement en 1979", souligne l'étude.

## Elle déjoue l'ordinateur... Une caissière accusée d'avoir volé 100,000 \$

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE - Une jeune femme de 26 ans, Louise Coderre de Grantham-Ouest en banlieue de Drummondville, a été accusée hier d'un vol de l'ordre de 100,000 \$.

Caissière au supermarché Métro du boulevard des Galeries, l'employée aurait déjoué le système d'informatique et puisé

d'importantes sommes d'argent à son profit et au dépens de son patron, le tout depuis le mois de janvier 1984.

C'est une vérification extraordinaire de la compagnie, propriétaire du supermarché, qui aurait permis de découvrir le pot aux roses.

L'enquête de la police, a-t-on pu savoir hier, a permis d'établir qu'au moins 85,000 \$ sont

disparus, mais les autorités du supermarché estiment le vol à environ 120,000 \$. Les recherches se poursuivent pour fixer avec exactitude le montant qui apparaîtra sur la plainte.

Comparaisant hier devant le juge Yvon Sirois de la Correctionnelle sous l'accusation de vol de plus de 200 \$ par acte criminel, la jeune femme a choisi un procès devant juge et jury.

Elle subira son enquête préliminaire le 31 octobre.

Entretemps, elle a été remise en liberté sous conditions. Après son arrestation jeudi soir, elle a été détenue aux cellules de la police municipale jusqu'à hier matin.

Ce sont les détectives Picard et Genest de la police de Drummondville qui sont chargés des recherches dans ce dossier.



**LES MAGASINS DU CARREFOUR DE L'ESTRIE  
SERONT OUVERTS LUNDI, 8 OCTOBRE 1984  
JOUR DE L'ACTION DE GRACES**



# Le constable Fontaine explique pourquoi il a changé sa déclaration faite à la SQ

par Jacques Lemoine

**SHERBROOKE** — Le constable Richard Fontaine a maintenu hier que les deux rafales de mitraillette avaient déjà été tirées dans la porte de la chambre du motel de Rock-Forest lorsque l'enquêteur Roger Dion a révélé que c'est lui qui avait tiré le premier coup de feu le 23 décembre.

Il avait cependant donné une version différente sept jours après cet incident dans une déclaration à la Sûreté du Québec.

M. Fontaine a expliqué cette contradiction en disant qu'il s'était alors trompé parce qu'il se souvient maintenant d'avoir senti l'odeur de la poudre et vu la fumée après l'ouverture de la porte de secours du corridor avant d'apprendre qu'il avait tiré le premier coup.

Il a d'ailleurs témoigné dans le même sens qu'hier à l'enquête du coroner le 14 février.

C'est ce qui ressort de la cinquième journée du procès des enquêteurs André Castonguay et Roger Dion de la PJ de Sherbrooke, qui se déroule devant le juge Gerald Ryan de la Cour supérieure et un jury de sept hommes et cinq femmes.

M. Castonguay est inculpé de l'homicide involontaire coupable de

M. Serge Beaudoin et de lésions corporelles à M. Jean-Paul Beaumont lors d'une descente policière au motel Le Châtillon tandis que M. Dion est accusé d'avoir déchargé une arme à feu contre M. Beaudoin dans l'intention de le blesser.

Le procès se poursuivra mardi parce que le jour de l'Action de grâce est une journée fériée.

On se rappellera que M. Beaudoin, un poseur de tapis de l'ancienne-Lorette, âgé de 33 ans, avait été atteint de huit projectiles dont un mortel dans la chambre no 5 du motel tandis que M. Beaumont a été blessé au visage au cours d'une opération policière au cours de laquelle on recherchait les auteurs du meurtre d'un messager de la

Brink's et d'un vol à main armée au magasin Pasa survenus la veille, mais ils n'avaient rien à voir avec cela.

Un autre gendarme, M. Mario Bélair, a raconté qu'il avait perçu une première détonation après que M. Dion eût défoncé la porte de la chambre, a constaté un mouvement de recul des policiers et a aussitôt entendu deux rafales de mitraillette.

Les jurés ont également entendu hier la version de M. et Mme Edward Redden, les deux occupants de la chambre voisine, qui a été atteinte de quatre projectiles.

## Les deux versions

Pour revenir au témoignage de M. Fontaine, le procureur François Doyon lui a opposé sa déclaration écrite du 30 décembre à la SQ.

Il raconte en substance dans ce document qu'un détective avait

avoir tiré le premier coup alors qu'il était rendu près de la porte de sortie d'urgence au bout du corridor.

## Dans l'autre chambre

M. Edward Redden, de Hamilton, Ont., qui dormait dans la chambre voisine avec son épouse, a relaté qu'il avait été réveillé à l'aube du 23 décembre par des cris et un branle-bas général dans le corridor du motel.

Selon lui, le bruit d'une mitraillette qu'il a entendu a duré de trois à quatre secondes.

M. Redden a poussé son épouse en bas du lit et s'est lui-même jeté à terre.

Il avait de la poussière de plâtre dans les cheveux à cause du passage de quatre projectiles au-dessus de leur lit.



Richard Fontaine

## Une description

Le constable Mario Bélair, qui se trouvait aussi dans le corridor avec une veste anti-balles et un fusil de calibre 12, lors de l'opération a également commencé à donner sa version des faits.

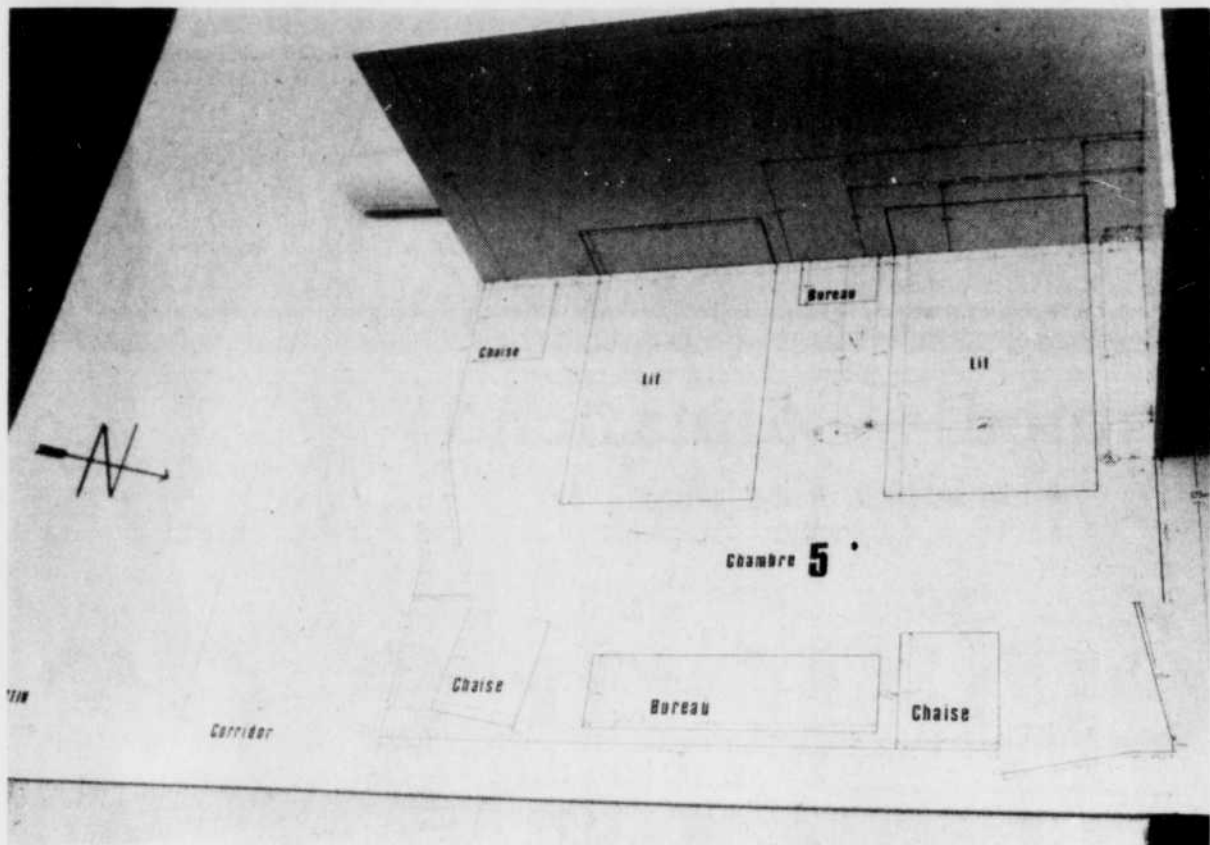
Il a rapporté que les enquêteurs Michel Salvail, Dion, Castonguay et trois policiers étaient entrés par la porte de secours en essayant de ne pas faire de bruit.

Selon lui, M. Salvail a déverrouillé avec une clef-maitresse la porte de la chambre no 5, qui a buté contre la chaîne de sécurité, et M. Dion l'a ouverte en donnant un coup d'épaule dedans en criant "police".

Il a dit que les policiers se sont avancés, il s'est produit une détonation, tout le monde a reculé et il y a eu les deux rafales de mitraillette.

M. Bélair a ensuite aperçu M. Dion, qui s'était rendu près de la porte de secours, en compagnie de M. Salvail, qui a demandé qu'il avait tiré.

"C'est moi qui ai tiré: il avait refermé la porte sur moi", a répondu M. Dion, d'après le témoin.



**ÇA BOUGE A BISHOPTON**

Tous les disciples de Nemrod de la région sont cordialement invités à une "première".

**MESSE DU CHASSEUR DIMANCHE, 7 OCTOBRE A 16H**

Cette cérémonie haute en couleurs et que l'on veut annuelle, sera suivie du traditionnel

**SOUPER A LA DINDE ET AUX FEVES AU LARD**

**BIENVENUE!**  
Informations supplémentaires: **884-5452**

Chasseurs, paroissiens, amis... enfin toutes "les bonnes fourchettes" devraient se retrouver au sous-sol de l'église St-Clément pour 17h. 10892

Cette maquette, à l'échelle, représentant l'unité 5 du motel Châtillon a été produite au procès des policiers et plusieurs témoins sont invités à s'en servir afin d'expliquer où ils se trouvaient lorsque l'intervention policière a été réalisée. Sur cette maquette, on aperçoit notamment les deux lits où Jean-Paul Beaumont et Serge Beaudoin étaient couchés la nuit du 23 décembre. Les policiers, selon la preuve, ont ouvert la porte dont on aperçoit le dessin, à gauche de la maquette. Et c'est au travers de cette porte que les coups de feu ont été tirés vers l'intérieur de la chambre, atteignant les deux occupants.

donné un coup dans la porte, que quelqu'un a crié "police", qu'un coup de fusil ou de revolver est parti et que la porte s'était refermée brusquement. Les policiers ont demandé qui avait tiré ce à quoi M. Dion a répondu que c'était lui. M. Castonguay s'est placé devant la porte et il a lâché une couple de rafales de mitraillette.

M. Fontaine ajoutait dans sa déclaration que le temps qui s'est écoulé entre le moment au cours duquel M. Dion a admis avoir tiré et les rafales lui avait paru assez long.

Il a précisé qu'il pensait que cette version était exacte à ce moment-là mais qu'il faut plutôt retenir celle d'hier à l'effet que les rafales de mitraillette avaient été tirées lorsque M. Dion a admis qu'il avait tiré le premier coup.

Le défenseur Michel Proulx devait faire ressortir que le témoin avait affirmé devant le coroner le 14 février que M. Dion a révélé

M. Redden a indiqué qu'un projectile était passé entre un pouce et un pouce et demi au dessus de sa tête.

Un policier a ensuite frappé à leur porte et a annoncé qu'on avait attrapé deux voleurs dans la chambre d'à côté.

M. Redden devait vainement demander pourquoi on ne les avait pas avertis avant cette opération.

Mme Redden a trouvé un plomb chemisé devant la porte de la salle de bain de leur chambre.

*d'une ligne à la page*

PUBLICITE  PUBLI-REPORTAGE  CONCOURS   
PUBLI-PROMOTION  ANNONCES  RELATIONS PUBLIQUES

**La Quotidienne** 0 3 5 - 6 6 4 0

**BINGO 2075**

la tribune

**1er MARATHON MONTANT A GAGNER 1,000\$**

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

**1er MARATHON — CARTE ROUGE**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: **JEUDI, le 4 octobre 1984: I-22**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: **VENDREDI, le 5 octobre 1984: G-59**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: **SAMEDI, le 6 octobre 1984: N-40**

**AVIS**

La Corporation du Canton d'Ascot procédera du 9 au 22 octobre 1984 à la lecture des compteurs d'eau.

Des employés municipaux, clairement identifiés, se présenteront à vos domiciles pour prendre la lecture de votre compteur d'eau.

Veillez donc leur faciliter ce travail en leur indiquant à quel endroit se trouve votre compteur dans votre sous-sol.

Arthur Drouin  
Secrétaire-trésorier

**ASSOCIATION DE CHRÉTIENS TÉMOINS DANS LEURS ENTREPRISES (SECTION CATHOLIQUE)**

**DÉJEUNER - TÉMOIGNAGE**

SOUS LE PATRONAGE DE MONSIEUR JEAN-MARIE FORTIER ARCHEVÊQUE DU DIOCESE DE SHERBROOKE

CONFÉRENCIER INVITÉ:

Monsieur J. ROBERT OUMET, président et directeur général de: Les entreprises J.-René Oumet Limitée, Cordon Bleu International Limitée, J.-René Oumet Limitée, Corporation d'Aliments Buffet Ltée. Il est le responsable des déjeuners de prière du Maire Jean Drapeau.

DATE: Mardi, le 9 octobre 1984  
HEURE: 7:30 A.M. à 9:00 A.M.

RESERVATIONS: Réservez dès maintenant vos places en communiquant avec: PIERRETTE CYR, 566-2861 ou en envoyant votre chèque à: A.G.T.E. SHERBROOKE, C.P. 1711, Sherbrooke J1H 5N8 Avant le 4 octobre 1984.

RESPONSABLES DE L'ORGANISATION: Pierre Blouin, Léandre Lachance, Jean-Louis Roy, Jules Cyr

P.S. Selon des convocations déjà expédiées, M. André Frossard devait être notre témoin, mais il a dû se décommander pour des raisons de force majeure. Il est extrêmement important d'être présent au plus tard, à 7:30 heures, étant donné la courte durée du déjeuner.

**King wellington** REDIGÉ EN COLLABORATION

On ne sait pas si Ernest Breton a voulu jouer au galant homme, mais toujours est-il qu'il a déposé 0,31 \$ sous son assiette, après avoir dégusté un repas chez son amie cette semaine.

Donald Houle peut maintenant avoir une confiance aveugle en Pauline Gervais. Celle-ci lui a en effet démontré qu'elle pouvait le guider vraiment n'importe où, les yeux fermés.

On ne sait plus si Michel Marcoux s'orientera vers la chanson sentimentale ou le break-dancing. Chose certaine, la responsable d'une boîte bien connue espère l'inscrire à sa programmation très bientôt.

Serait-ce parce qu'Hélène Carboneau n'a pas encore trouvé le "petit coin" de l'hôpital où elle travaille qu'elle se déplace avec autant de petits pots à prélèvement?

Ce n'est pas parce qu'il est un perdant que Clermont Dubé porte le surnom "Turner".

Luc Marcoux n'avait jamais porté une attention particulière au fait que les femmes ont deux oreilles avant sa dernière visite dans une bijouterie.

On pourra dire que Line Dubé n'a pas réussi un abat lorsqu'elle

a raté par plusieurs fois ses débuts de chanteuse lors d'une récente soirée de sa ligue de quilles.

Les compagnons de travail d'Alain Riendeau qui sont plutôt fouteurs de nature se demandent si Alain n'a pas profité de ses vacances pour participer à une chasse à l'original avec Gilles Dubois... on le saura sans doute à son retour...

Il paraît que Guy Bureau passe ses journées à côté du téléphone, de couleur bleue, cela va de soi, qu'il a fait installer dans son bureau, le 5 septembre, dans l'espoir d'apprendre de la bouche même du premier ministre Brian Mulroney, sa nomination au Sénat...

Mère Marie Léonie devra faire un miracle pour rapprocher les conseillers Laflamme et Pinard.

**la tribune** Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué. Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ  
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT  
Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT  
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNE  
Directeur du service du tirage

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sans envoi de chèques par carte-blet et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

**Isolation**

Clément Fortier & Associés

Isolation  
Plâtre et stucco  
Système de plafonds acoustiques et de murs secs  
Nouveaux matériaux  
L'isolant "RED TOP"

965, rue Panneton  
Sherbrooke, Qué.  
J1K 2B3  
(819) 563-8333

Avant septembre 77  
**500.00** de subvention

Propriétaire, de maison unifamiliale construite avant le 1er septembre 77 appelez-nous pour profiter d'une subvention allant jusqu'à 500,00\$ pour des travaux d'isolation.

Place hôtel de ville

# Le conseil invité à faire la lumière sur le dossier

**SHERBROOKE** — La Corporation du centre-ville et la SIDAC King-Wellington demandent au conseil municipal de faire publiquement la lumière sur le dossier de Place hôtel de ville, tant pour l'achat éventuel de l'édifice Gabr que l'effet possible d'un tel achat sur le projet "Place hôtel de ville".

Les organismes réclament donc que le dossier soit déposé et discuté en assemblée publique du conseil municipal.

Dans un communiqué de presse remis hier par M. Luc Tessier, les

deux organismes se disent très préoccupés par le cheminement du dossier, mais "cette préoccupation est devenue une inquiétude à cause des rumeurs non confirmées qui fusent de toute part et qui sont véhi-

culées par les médias d'information", y lit-on.

Les représentants de la Corporation du centre-ville et de la SIDAC King-Wellington disent ne pas avoir été informés officiellement de l'éventuel achat d'un édifice appartenant à Saad Gabr et situé à l'extrémité nord de la rue Wellington, sur Frontenac. Les détails obtenus sur cette éventualité sont parvenus aux deux organismes par le biais

des médias.

"Nous sommes très préoccupés par l'absence d'information provenant des autorités municipales concernant le pour ou le contre de l'un ou l'autre des projets, et ceci, parce que jusqu'à ce moment, les discussions au sein du conseil municipal ont été tenues à huis clos".

Le communiqué soutient qu'aucune consultation avec le milieu a été tenue par le conseil municipal.

## L'édifice de Gabr vendu deux fois?

**SHERBROOKE** — Le juge Thomas Tôth a rejeté la requête des procureurs de l'homme d'affaires marocain Saad Gabr qui s'opposaient à la vente de l'immeuble que leur client possède au coin des rues Wellington et Frontenac et autorisé la mise sous séquestre de l'édifice jusqu'au 21 décembre, date de sa vente par le protonotaire du district judiciaire de St-François.

La décision du magistrat met un terme heureux aux démarches qui

ont été entreprises par Me Daniel Hébert, procureur des créanciers

de l'homme d'affaires, qui exigeait que l'édifice soit vendu afin que ses clients puissent récupérer, en partie tout au moins, les sommes qui leur sont dues.

Le prix exigé pour l'immeuble serait d'environ 500,000 \$, soit le quart de la valeur qui lui est assignée par les services d'évaluation

foncière de la ville de Sherbrooke.

L'édifice doit aussi être vendu sur ordre de la ville de Sherbrooke le 7 novembre parce que des taxes foncières d'environ 110,000 \$ n'ont pas été acquittées par son propriétaire, une filiale de la firme Hatley Acres dont Saad Gabr serait le principal actionnaire.

## La conseillère Dunn favorable à la tenue d'un référendum



Françoise Dunn

**SHERBROOKE (FG)** — S'il n'en tient qu'à la conseillère Françoise Dunn, un référendum sera tenu pour savoir ce que les gens pensent du projet de changement de zonage proposé pour le terrain du bois Nicol et qui est nécessaire à la réalisation d'un complexe de quelque 200 habitations.

"Le conseil n'a pas encore décidé. Mais pour ma part, je trouve que ça vaut la peine d'aller en référendum. Car il ne faut pas s'imaginer que les 140 personnes qui ont signé le registre (pour demander un référendum) sont toutes contre le projet", a-t-elle dit hier, au lendemain de la clôture de la période d'enregistrement de deux jours, tenue à l'Hôtel de ville. Au total, s'il y a référendum, près de 1,000 per-

sonnes habitant dans les zones contiguës à l'intersection des boulevards Portland et Jacques-Cartier seront appelées à se prononcer.

La représentante du district 10, dans le quartier Nord, où on retrouve le bois Nicol, a d'autre part dit déplorer "la façon que les opposants au projet s'y prennent... Ce qui me peine beaucoup, c'est que les gens qui sont contre affirment que le projet consiste à ériger des

gratte-ciel sur le terrain. Ils savent bien que c'est faux, que le projet 'Les châteaux du bois' consiste à construire de l'unifamilial en rangée et avec du trois étages au maximum. Des gratte-ciel, c'est plutôt avec le zonage actuel, le long de Jacques-Cartier, qu'il y en aura... Mais d'une façon ou de l'autre, il y aura construction sur ce terrain".

Elle a indiqué que, "dans le but d'informer les gens comme il faut", une livraison spéciale du 'Bulletin municipal', préparé par le service des Relations publiques, sera acheminée aux résidents du secteur. Le développement, selon les deux types de zonage, y sera expliquée.

## Le service d'informatique remis en fonction au cours du week-end

par Daniel Forgues  
**SHERBROOKE** — "Même si des lignes de piquetage ont été dressées aux accès du campus et en face du centre d'informatique de l'Université de Sherbrooke, les employés de soutien en grève n'ont jamais empêché les employés d'avoir accès aux ordinateurs", a dit hier le président du syndicat des employés de l'Université de Sherbrooke (SESUS), M. Gilles Bilodeau.

D'ailleurs, plus tôt dans la journée, le juge Paul M. Gervais de la cour supérieure avait décidé de reporter à lundi une ordonnance d'injonction interlocutoire visant à empêcher les grévistes de bloquer les accès au

centre d'informatique. Cette demande, présentée par Mes Pierre Fournier et Jovette Lévesque, avait été signifiée la veille aux représentants syndicaux et a été présentée hier matin en cour supérieure.

De toutes façons, les employés de Control Data Corporation (CDC) ont eu accès hier après-midi dans les locaux du centre d'informatique, a révélé hier soir le vice-directeur Jacques Plamondon. Il a indiqué

que des équipes travailleraient durant tout le week-end afin de rétablir le service informatique dès le début de la semaine prochaine.

Rappelons que les syndiqués de SESUS ont profité, samedi dernier, des réaménagements majeurs qu'on effectuait au système informatique pour déclencher la grève et dresser des lignes de piquetage. Les employés de CDC ont alors cessé leur travail qu'ils effectuaient sur les ordinateurs. Cet incident a, depuis, paralysé totalement le sys-

tème informatique de l'Université de Sherbrooke, puisque les ordinateurs avaient été débranchés au moment où les employés de CDC avaient quitté leur travail.

Le président du SESUS soutient que les employés de CDC ont décidé de leur propre chef de respecter les lignes de piquetage. "Mais les syndiqués n'ont empêché ces employés de franchir les lignes de piquetage", a dit M. Bilodeau.

"D'ailleurs, chaque personne est libre de réagir comme elle le veut devant une ligne de piquetage", a-t-il dit.

### Négociations

Quant aux négociations entre SESUS et les autorités universitaires, M. Bilodeau a révélé que le syndicat voyait d'un bon oeil la proposition de l'Université quant à la sécurité d'emploi.

Par contre, a-t-il dit, la proposition salariale n'est pas acceptable.

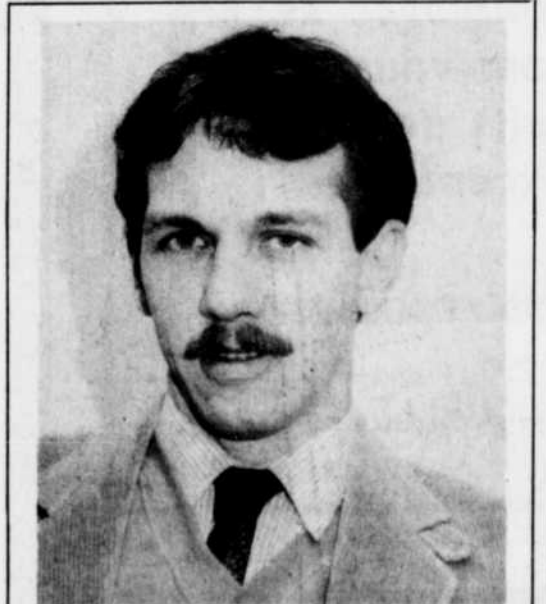
La prochaine rencontre de négociations a été fixée au 16 octobre et, entretemps, les partis s'échangeront de la documentation.

## Parcs accessibles pour activités libres

**SHERBROOKE** — A compter de mardi prochain le 9 octobre, les parcs seront accessibles uniquement pour la pratique d'activités libres telles que marche et course à pied.

Les équipements majeurs (tennis, terrain de balle, soccer) ne seront plus accessibles.

En ce qui a trait aux congés scolaires, les Services récréatifs et communautaires rendent accessibles les centres récréatifs et la piscine Montcalm lors de congés scolaires.



### Nomination

Le rédacteur en chef, M. Jean Vigneault, annonce la nomination de M. Jean Roy au poste de chef des nouvelles. Originaire de Québec, M. Roy a fait ses études collégiales à Jonquière et obtenu un baccalauréat en sciences politiques à l'université Laval. M. Roy a été rédacteur en chef à l'hebdomadaire Le Courrier Frontenac de Thetford Mines où il oeuvrait depuis 1979 et était journaliste à l'emploi de La Tribune à Victoriaville depuis février 1984.

## Achetez des certificats de dépôt garanti par téléphone

Chicoutimi (418) 549-5746  
1-800-463-9657  
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223  
1-800-361-3803  
1600, boul. Saint-Martin est

Longueuil (514) 679-2810  
1-800-361-5058  
370, chemin Chambly

Montréal (514) 286-3225  
1-800-361-6840, poste 3225  
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811  
1-800-463-4792  
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667  
1-800-567-6920  
1640, rue King ouest

Vous pouvez maintenant tirer profit de ce placement simple et sûr sans vous déplacer. Pour acheter un certificat de dépôt garanti à la Fiducie du Québec, un appel téléphonique suffit.

La succursale enregistrera votre transaction et une confirmation d'achat vous sera transmise sans délai. Donc, pas d'attente, pas de perte de temps. C'est simple, rapide et efficace.

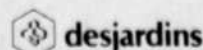
**12 1/2** 5 ans  
Intérêts payés annuellement  
Dépôt initial minimum 1 000 \$  
Dépôts subséquents 500 \$

Renseignez-vous davantage en communiquant avec l'un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

## Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Taux sujets à changement. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.



## Position de Quintal Propos risquant de créer 2 justices

— André Côté

**SHERBROOKE (DF)** — Si les propos du conseiller Roméo Quintal, dans le dossier de Place Paton, étaient appliqués à la lettre, ils risqueraient de créer deux justices: l'une pour les petits propriétaires et l'autre, pour les grands entrepreneurs.

C'est ainsi que le conseiller André Côté a réagi hier en commentant la position qu'avait prise son collègue plus tôt cette semaine, relativement aux travaux non conformes de la Place Paton.

Le conseiller Quintal, rappelons-le, avait clairement laissé entendre

en entrevue avec La Tribune que l'on pourrait changer des règlements s'ils n'étaient pas applicables.

"Pour un grand entrepreneur, il suffirait de ne pas respecter les règlements du code de la construction en disant après coup qu'ils ne sont pas applicables pour que pendant, ou à la fin des travaux, la Ville, dans un élan de générosité et de magnanimité, passe l'éponge et légifère dans le sens proposé par l'entrepreneur", a dit le conseiller.

"Ou bien les propos du conseiller Quintal ont dépassé sa pensée ou ont été mal interprétés, ou bien M. Quintal fait preuve d'un sens civique inquiétant autant pour ses électeurs que pour l'ensemble de la population sherbrookoise", a précisé M. Côté.

Enfin, le conseiller déclare que son collègue Roméo Quintal devrait s'empresse de préciser sa pensée afin de rassurer la population, "si non on s'inquiétera à juste raison de l'enseigne où il loge."



André Côté

MES GILLES FONTAINE, ALAIN DESY, LOUIS PANNETON, MARC LÉTOURNEAU, FRANÇOISE LAGASSE-BOILY & RICHARD McLERNON

### AVOCATS

sont heureux d'annoncer à leurs clients et à la population que

### Me DANIELLE HOULE

s'est associée à leur étude légale.

Me Danielle Houle exerçait auparavant sa profession au bureau d'Aide juridique d'Asbestos.

Me Houle peut désormais être rejointe à l'étude légale:



DANIELLE HOULE  
avocate

FONTAINE, DESY, PANNETON, LÉTOURNEAU, LAGASSE-BOILY, McLERNON & HOULE

32, rue Wellington nord #401  
Sherbrooke  
J1H 5B7, (819) 567-8427

537, 1ère Avenue  
ASBESTOS, J1T 3Y3  
(819) 879-5595

110079



## POMMES

### McINTOSH et CORTLAND

1ère QUALITÉ

# \$2 le 20 lb

A 2,5 km du village de Compton, Rte 208 ouest.

TOUTE LA FAMILLE est invitée à venir CUEILLIR ou ACHETER nos délicieuses pommes TOUS LES JOURS.



SHERBROOKE  
LENOXVILLE  
WATERVILLE  
COMPTON  
FERME BEAU VAL  
EAST HATLEY  
COATICOOK

## FERME BEAU VAL

ANDRE GAGNON

TEL: 835-5462

DANS

## "L'EXTRA"

de cette semaine-ci

on invite nos lecteurs à consulter les annonces des commerces suivants:

- BUREAU et BUREAU INC.
- BURGER KING
- CAFÉ DU ROI
- PHARMACIE JEAN COUTU
- RESTAURANT CHEZ CHARLIE
- WOOLCO

110007

Coupure de 75,000 \$ de la masse salariale de la Villa Dufresne

# Le CRSSS demande une révision du cas

SHERBROOKE — La commission des centres d'accueil de réadaptation pour personnes handicapées n'a tenu compte ni du nombre de points de service, ni du volume de la clientèle des trois établissements qu'elle représente, quand elle a recommandé, sur division, que la Villa Dufresne supporte toute la coupure de 75,000 \$ de la masse salariale du personnel d'encadrement, imposée par le ministère des Affaires sociales.

Les administrateurs du Conseil régional de la santé et des services sociaux, qui ont demandé aux trois membres de la commission de présenter en novembre de nouvelles recommandations qui tiendront compte de ces deux facteurs.

Lors de l'assemblée que le conseil d'administration de cet organisme a tenue jeudi soir, Mme Margita Sprajcer, directrice générale du Centre Notre-Dame-de-l'Enfant et porte-parole de la commission, s'est dite d'avis que seule la

Villa Dufresne devrait être pénalisée parce que le taux d'encadrement du personnel de cet établissement est largement supérieur non seulement au taux d'encadrement du Centre d'accueil Dixville et du Centre Notre-Dame-de-l'Enfant mais encore au taux d'encadrement minimal qu'exige une gestion efficace.

Un membre du personnel d'encadrement a charge de 4,7 employés à la Villa Dufresne, de 7 employés au Centre d'accueil Dixville et de 8,7 employés au Centre Notre-

Dame-de-l'Enfant. De plus, même si elle n'a que 55,6 employés, la Villa Dufresne consacra, cette année, une somme de 431,356 \$ à la rémunération de son personnel d'encadrement, soit 100,000 \$ de plus que les deux autres établissements à vocation similaire", d'expliquer Mme Sprajcer qui a affirmé que, même une fois sa masse salariale réduite de 75,000 \$, la Villa Dufresne serait encore dans une position financière plus confortable que le Centre d'accueil Dixville et

le Centre Notre-Dame-de-l'Enfant. Les administrateurs du Conseil régional de la santé et des services sociaux étaient, quant à eux, d'avis que le sacrifice exigé de chacun des établissements devait être proportionnel à sa masse salariale, mais ils n'ont pas voulu imposer leur

point de vue sans donner aux membres de la commission des centres d'accueil de réadaptation pour personnes handicapées la chance de s'entendre entre eux, après avoir tenu compte et des services externes fournis par les établissements et du volume de leur clientèle.

## Service de psychiatrie pour enfants: où prendre les 180,000 \$?

SHERBROOKE — Les 180,000 \$ nécessaires à la mise sur pied, au Centre hospitalier universitaire de Sher-

brooke, d'un service de psychiatrie dont la clientèle serait composée d'enfants et d'adolescents ne doivent

pas être pris à même les 260,000 \$ dont le ministère des Affaires sociales a autorisé l'affectation, au dévelop-

pement de nouveaux services de santé en Estrie.

Telle est la position que les administrateurs

du Conseil régional de la santé et des services sociaux ont réitérée lors de l'assemblée qui les a réunis jeudi soir.

d'austerité imposées par le ministère et, d'un autre côté, parce que le Conseil régional de la santé et des n'a jamais été autorisé à utiliser cet argent à cette fin.

Si la requête de l'organisme est agréée, l'implantation d'un service de psychiatrie au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke devra être faite grâce à une subvention provenant d'une autre source, à moins que la réalisation du projet ne soit retardée.

### Prise de position

Cette prise de position a été jugée nécessaire, d'une part, parce qu'au ministère des Affaires sociales on a déjà laissé entendre qu'on n'était pas radicalement opposé à ce que ces 180,000 \$ soient utilisés pour réduire l'impact des mesures

sociales ne tiennent que rarement compte des recommandations émanant des milieux qu'elles touchent.

## Décentralisation décisionnelle: rien que du tape-à-l'oeil

— la commission des centres hospitaliers de l'Estrie

SHERBROOKE — La décentralisation décisionnelle en matière de services de santé, c'est du tape-à-l'oeil car, même si le ministère des Affaires sociales a affirmé, à plusieurs reprises, depuis 1980, qu'il voulait en arriver là et même s'il existe un décret en ce sens, ni les centres hospitaliers ni les conseils régionaux de la santé et des services sociaux n'ont de pouvoirs de décision réels.

Comme la commission, le Conseil régional de la santé et des services sociaux déploie n'aurait, dans les faits et en dépit de l'existence d'un décret, qu'un pouvoir de recommandation, encore que ses recommandations ne soient pas toujours suivies par le ministère des Affaires sociales.

Tel est le point de vue de la commission des centres hospitaliers de l'Estrie, point de vue qui n'est pas loin d'être partagé par le Conseil régional de la santé et des services sociaux puisqu'à la requête de la commission, cet organisme demandera de nouveau au ministère, sinon de lui

octroyer de réels pouvoirs de décision, du moins de lui accorder une marge de manoeuvre dûment définie. Les membres de la commission qui ont fait part de leurs doléances lors de l'assemblée que les administrateurs du Conseil régional de la santé et des services sociaux ont tenue jeudi soir soutiennent qu'un temps précieux qui pourrait être consacré à des tâches immédia-

tement utiles est perdu en réunions et en études de toute nature et que les décisions du ministère des Affaires

sociales ne tiennent que rarement compte des recommandations émanant des milieux qu'elles touchent.

## Un mois de septembre froid et venteux

SHERBROOKE (psj) — Dame température qui fait preuve parfois d'une parcimonie à toute épreuve n'encourage certes pas les prêts à long terme.

Aussi les gratifications qu'elle avait si libéralement accordées au mois d'août 1984, elle a tout bonnement chargé septembre de les récupérer et pas forcément en douce.

Les Estriens ont donc vécu un septembre froid, ponctué de précipitations peu abondantes, secoué de forts vents et éclairé d'un soleil tout juste comme il faut... comparativement à un mois d'août plus estival que juillet où la moyenne générale des températures avait accouché d'un 18,4 degrés Celsius (normale, 16,5).

A l'image de ses maximums et de ses minimums, comme devait le préciser M. Gilles Brien du bureau d'Environnement Canada, la température générale du mois de septembre se situe un bon deux degrés sous la normale avec une moyenne de 10 degrés Celsius (normale, 12,1 degrés). La moyenne des maximums a donné 17,2 devant une normale de 18,9 alors que celle des minimums a totalisé 2,8 comparativement à une normale de 5,2 degrés Celsius.

Il a fallu attendre le 25 septembre pour cueillir comme une pomme le maximum du mois avec 26 degrés Celsius. Le minimum du mois est venu deux jours plus tard avec moins 5,3 degrés Celsius ce qui, sans constituer un record mensuel, faisait littéralement sauter pour ne pas dire figer un record de jour pour un 27 septembre.

Le mois de septembre a connu 11 jours avec précipitations (normale, 16) mesurables, c'est-à-dire pas un jour de plus que le mois d'août 1984 à ce chapitre, pour un total de 48,8 millimètres de pluie (normale, 100,1). Quelle économie pour Dame température!

Les deux pluies les plus abondantes qui ont barbouillé le ciel et détrempe la terre estrienne ont été enregistrées le 26 avec 12,8 millimètres et le 11 septembre avec 12,0 millimètres. Il ne s'agit toutefois pas d'une record de faibles précipitations puisque septembre 1964 avait accumulé des pluies totalisant 32 millimètres.

Du côté de l'ensoleillement, c'est en plein dans le mille ou presque avec un total de 163,8 heures comparativement à une normale de 167 heures.

Le 1er et le 20 septembre ont été fortement secoués avec des rafales qui ont atteint, le 1er, 43 noeuds ou 82 kilomètres-heure et le 20 septembre, 40 noeuds ou 80 kilomètres-heure; comme on dit, ça secoue le canadien.

Les derniers jours du mois ont réellement pris l'allure de l'automne avec cinq jours consécutifs où le mercure a profité de la nuit pour stopper plus bas que le point de congélation.

Il ne reste plus maintenant qu'à attendre de pied ferme l'été des indiens.

## Colloque sur les contrats

SHERBROOKE (MR) — La faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke tiendra, les 23 et 24 novembre, un colloque sur les contrats en droit québécois.

Les participants doivent s'inscrire à l'avance, car il sera impossible de le faire la journée même. Il suffit de communiquer avec la faculté de Droit pour avoir de plus amples renseignements.

**VENEZ CUEILLIR VOS POMMES DANS LE VERGER, DE LA FERME EMMANUEL COSMIQUE**

Lobo 35¢  
McIntosh / LB  
Cortland / LB  
cat. Canada no 1

Avec cette annonce  
**GRATUIT**  
5 lb de pommes à cuire  
avec tout achat de plus de  
25 lb de pommes cat. no. 1

<b>SPÉCIAL</b>	<b>POMMES A CUEILLIR</b>	
<b>POMMES DÉJÀ CUEILLIES</b>	40 lb et plus	Moins de 40 lb
40 lb et plus <b>30¢ / lb</b>	<b>25¢ / lb</b>	<b>35¢ / lb</b>


**OUVERT le vendredi, samedi, dimanche, jours fériés.**

8h.30 à 16h.00

**APPORTEZ VOS CONTENANTS**

ici  
Magasin  
estrie  
du Lac  
entrée bien indiquée

109905




## BONNE NOUVELLE! GAILURON EST DE RETOUR!

**La boulangerie Larochelle fabricant des produits GAILURON est heureuse de vous annoncer son retour sur le marché à compter de lundi le 8 octobre prochain.**

Nous vous remercions pour la patience que vous avez démontrée pendant le conflit qui a perturbé nos opérations.

Soyez assuré que les employés se joignent à la direction pour vous offrir à nouveau des produits de qualité ainsi qu'un service exceptionnel.



La direction  
**LAROCHELLE & FRERES**  
DIV. UNIPAIN INC.

109476x

## Dommages de 3,000 \$ Incendie causé par des cendres

ROCK FOREST (DF) — Des cendres déposées dans une boîte de carton seraient à l'origine d'un incendie ayant causé pour 3,000 \$ de dommages dans une résidence de Rock Forest hier après-midi.

Les sapeurs de Sherbrooke ont reçu l'appel quelques minutes seulement après l'heure du midi pour se rendre au 1397 des Patriotes où les flammes ravageaient le sous-sol de la résidence.

Le feu a été vite maîtrisé et les pompiers ont effectué des vérifica-

tions pour voir si le feu ne couvait pas entre les murs.

Ces flammes avaient pris naissance près de l'atelier, au sous-sol, où on avait déposé une boîte de carton emplies de cendres qu'on venait d'enlever du foyer; il y avait deux jours que l'on n'avait pas fait de feu dans le foyer, mais il semble que les cendres n'étaient pas complètement éteintes.

Les sapeurs étaient sous la direction du lieutenant Normand Houle.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Des cendres placées dans une boîte de carton serait à l'origine de ces dommages dans le sous-sol d'une résidence, rue des Patriotes à Rock Forest.

## Faits divers

### • Contre les appels harassants

SHERBROOKE (psj) — Devant le fléau grandissant des appels harassants, on semble avoir mis au point une arme particulièrement efficace pour retracer les auteurs de ce genre de crime particulièrement déplaisant.

A Sherbrooke, la collaboration de la Police municipale et de la compagnie Bell Canada donne des résultats surprenants, a-t-on appris à la Division des enquêtes criminelles.

Ces appels sont de contenu varié: alerte à la bombe, menaces touchant la vie professionnelle ou privée et dans un ordre moindre, obscénités.

Sans que l'on ait dévoilé en quoi consistait cette arme et la façon dont on s'en servait, il semble que les enquêtes comptent un taux de solution enviable, les comparutions en Cour des sessions de la paix témoignant de ce fait.

### • Toujours à leur recherche

La Sûreté du Québec (Sherbrooke) est toujours à la recherche des deux auteurs du vol à main armée perpétré à l'Accommodation Descôteaux, au Lac Cristal, en soirée de jeudi.

L'espoir de les retracer serait assez vif bien que l'on n'ait pas précisé les raisons de cet optimisme.

La police n'a pas précisé le montant du vol.

Tout ce que l'on sait c'est qu'il y avait de l'argent dans la caisse enregistreuse du commerce de même que dans le véhicule du propriétaire que les voleurs ont utilisé pour prendre la fuite.

### • Accidents

Le début de la matinée a entraîné quelques accidents dans les rues de la Ville dont un qui a causé des blessures à une femme.

Cet accident s'est produit vers 09h15 dans l'intersection King et Grand-Éclair où les feux avaient été mis en position de clignotements.

Au moment de la collision, un véhicule était engagé sur le clignotant jaune alors que l'autre automobile se trouvait à passer sur le clignotant rouge.

Mme Denise Lecours, de Deauville, a subi des blessures d'ordre mineur dans cet accident qui a toutefois entraîné des dommages matériels importants. Mme Lecours a été soignée au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

Par ailleurs, avant que ne débute le quart de jour à la Police municipale, trois collisions ont été enregistrées sur des ponts de la Ville dont la chaussée était particulièrement glissante.

Au cours de la nuit, il y avait eu pluie et neige, le froid s'étant chargé de déposer en plusieurs endroits sur les rues et routes une mince pellicule de glace.

## URETHANE GICLÉE

pour  
SOUS-SOL  
MAISON  
BATIMENTS DE FERME  
etc.

COMMERCIAL — INDUSTRIEL

**PRIX  
PLUS QUE COMPETITIFS**

Pour information concernant  
l'isolation,  
tél. (819) 877-2378  
Weedon # ONGC — Qu. 2214  
**LÉO BAROLET**  
291, 1ère Avenue, Weedon

**ISOLATION  
WEEDON**

P.S. Nous faisons l'isolation en rapport avec le Programme de subvention du Gouvernement fédéral.

## Rédigé par deux historiennes Un livre pour souligner les 75 ans de St-Vincent-de-Paul

par Michel Morin  
SHERBROOKE — "L'hôpital St-Vincent-de-Paul de Sherbrooke 1909-1984".

Un simple calcul indique que ce centre hospitalier célèbre cette année son 75e anniversaire de fondation. Mais c'est phrase se veut aussi le titre d'un bouquin rédigé par Mmes Louise Brunelle-Lavoie et Jovette Dufort-Caron, deux historiennes rattachées au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke.

A travers les nombreuses pages de ce livre, il est permis de revivre ces 75 années d'histoire propres au centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

"Je pense que nos recherches nous ont permis de relever tous les moments importants de l'histoire de St-Vincent-de-Paul. Le travail fut long, mais je pense qu'il est complet en soi", de dire hier lors d'une conférence de presse Mme Brunelle-Lavoie, une des deux auteures.

En fait, c'est suite à la demande

des responsables de la Fondation de l'Hôpital St-Vincent-de-Paul que ce long travail de recherches a été entrepris en mai 1982.

"En tout et par tout, je pense que les recherches et le travail de rédaction ont nécessité une année de travail. Mais il faut dire que nous avons obtenu une excellente collaboration de tous les intervenants, en particulier des Soeurs de la Charité de St-Hyacinthe, mieux connues sous le nom des Soeurs Grises.

Car ce sont les Soeurs Grises qui ont administré St-Vincent-de-Paul jusqu'en 1966", de lancer Mme Brunelle-Lavoie.

### Année déterminante

A travers ces 75 années d'histoire, l'année 1954 fut une période très importante dans la réorganisation de ce centre hospitalier.

C'est précisément en 1954 que le

bureau de médecine fut en quelque sorte transformé.

"Avant 1954, les médecins travaillaient tant à St-Vincent-de-Paul qu'à l'Hôtel-Dieu. Le contexte du temps a voulu qu'un mouvement de spécialisation soit mis de l'avant et c'est alors que les médecins ont cessé d'oeuvrer dans les deux centres hospitaliers. Le nombre de médecins fut alors coupé de moitié, c'est-à-dire que des médecins ont décidé de travailler soit à St-Vincent-de-Paul, soit à l'Hôtel-Dieu. Mais cette réorganisation n'a pas affecté pour autant la qualité des soins prodigués aux patients", d'expliquer l'auteur.

Dans le but de faire découvrir le fruit de ses recherches à tous ceux qui sont intéressés par les 75 années d'existence du Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul, Mme Louise Brunelle-Lavoie prononcera une conférence mardi le 16 octobre à la Société d'histoire des Cantons de l'Est. Cette conférence débutera à compter de 20h00.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Mme Louise Brunelle-Lavoie

## Nouvelle parution de la Revue de droit

SHERBROOKE (MR) — La nouvelle parution de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke pourra intéresser non seulement les membres de la profession juridique, mais aussi les intervenants du milieu des affaires.

C'est ce qu'estime la faculté de Droit à l'égard de ce numéro intitulé "Aspects du droit des affaires", qui reprend les actes du colloque sur le droit des affaires qui a eu lieu en novembre 1983 à l'Université de Sherbrooke.

Certains thèmes ne sont pas nouveaux, mais ils doivent être constamment remis en question en raison de leur portée. C'est le cas, par exemple, de la convention unanime des actionnaires. L'intérêt de cer-

tains sujets choisis tient, notamment, à des développements législatifs récents, par exemple au sujet de la question des garanties sur les biens en stock. Enfin, certains aspects du droit des affaires, comme les sûretés dans le contexte d'une assistance financière à un actionnaire, ont été jusqu'ici négligés en dépit de leur importance.

Cet ouvrage à caractère spécialisé compte près de 400 pages. Il illustre le sérieux des colloques qui se tiennent chaque automne à la faculté de Droit.

La Revue en droit est publiée deux fois l'an et on peut se la procurer à la faculté de Droit de l'Université.

## POMMES McINTOSH CORTLAND

Cueillez-les  
vous-mêmes!

**\$4** le  
gros sac

Donnez à vos enfants le plaisir de monter aux échelles pour cueillir les pommes de leur choix.

### VERGER DU COIN

Face au  
Roi des  
Domaine

sortie sud du village de Compton, vers Coaticook  
prop. Clément Lessard Rte 147, 835-9159  
Ouvert tous les jours de 9h. a.m. à 21h00 sauf le samedi de 9h00 à 19h00

# ATLANTIQUE

ATLANTIQUE REMBOURSE

Si vous avez déjà acheté ces articles à une de nos succursales aux prix de notre catalogue d'automne, Atlantique vous offre un bon supplémentaire de \$30. Si vous prévoyez les acheter maintenant profitez de ces nouveaux bas prix.



**MITSUBISHI HS 316**

prix de vente: 629.99

**\$30 de rabais**

UN MAGNETOSCOPE EXCEPTIONNEL!  
Une proposition exclusive de qualité et d'économie.

- télécommande à 10 fonctions
- chargement frontal automatique
- enregistrement instantané par une seule touche
- 3 programmes / 14 jours
- convertisseur intégré

599<sup>99</sup>



**MITSUBISHI HS 330**

prix de vente: 1129.00

**\$30 de rabais**

UNE NOUVELLE DIMENSION VIDEO... 4 TÊTES!  
Système supérieur pour effets spéciaux

- télécommande 10 fonctions avec contrôle de volume
- stéréo Dolby
- convertisseur intégré 139 canaux
- 8 programmes / 14 jours
- enregistrement instantané par une seule touche

1099<sup>00</sup>

120  
MAGASINS

**PLACE BELVEDERE**  
567-8911

**CENTRE D'ACHATS QUATRE-SAISONS**  
566-8990

**CARRÉFOUR DE L'ESTRIE**  
Vidéo: 564-1676 Audio: 567-8485

**GALERIES GRANBY**  
40, RUE EVANGELINE, 378-5866

1. Garantie  
Sur composants électroniques selon les termes et conditions mis en vigueur par les fabricants à la date d'achat.

2. Remboursements  
Les composants électroniques sont vendus moins chers aux mêmes conditions durant les 30 jours suivant l'achat.

3. Echange  
Tout équipement électronique pour un modèle plus récent durant les 30 jours suivant l'achat.

# L'informatique à la faculté des Arts Une marchandise qui tarde toujours à venir

par Michel Rondeau

**SHERBROOKE** — Quand la faculté des Arts est la deuxième de l'Université de Sherbrooke qui utilise le plus l'informatique et quand à lui seul, par exemple, le département de géographie pourrait occuper jour et nuit, sept jours par semaine, les terminaux de la faculté pour les besoins des étudiants et des professeurs, l'Université tarde toujours à équiper cette faculté de manière convenable pour l'ensemble des départements.

C'est en effet ce qui ressort d'un dossier monté par M. Gilles Vandal, président du comité d'informatique de la faculté des Arts, pour démontrer avec force preuves que la pénurie d'équipements et de personnel qualifié en informatique place la faculté en situation de crise.

## Pétition

Quelques centaines d'étudiants ont d'ailleurs signé une pétition demandant à l'Université de remédier à cette situation qu'ils qualifient de lamentable puisqu'ils sont inscrits à des cours où ils devraient normalement accéder aux terminaux alors que le nombre d'utilisateurs leur permet à peine de la faire.

Dix terminaux seulement étaient mis à la disposition de la faculté jusqu'à il y a une semaine et, sous les pressions, l'Université vient d'en ajouter 5. Mais c'est encore loin du nombre que le comité d'informatique a identifié par suite d'une enquête menée auprès de tous les départements des Arts: il ressort de cette enquête que les départements estiment à une trentaine le nombre de terminaux qui devraient se trouver à la disposition de la clientèle et qu'une quinzaine de micro-ordinateurs devraient s'ajouter à ces appareils.

"Nous ne demandons pas à l'Université de dégager des fonds, dit M. Vandal, car les terminaux sont déjà achetés; nous demandons simplement de voir à ce que sa répartition tienne compte de la réalité, selon laquelle la faculté des Arts est la seconde, tout de suite après celle des Sciences, où l'informatique est le plus utilisée. Par exemple, 180 étudiants suivent un cours d'apprentissage de l'informatique en tant qu'outil de travail; à ce sujet, il faut prendre conscience du fait que les stagiaires en économique et en français doivent de plus en plus souvent utiliser

l'informatique lorsqu'ils se retrouvent en entreprise et qu'il leur est plus qu'utile de prendre des notions d'informatique pour s'en servir comme outil de travail."

M. Vandal estime aussi à quelque 300 le nombre d'étudiants du baccalauréat qui, à raison de quelque 3 heures par semaine, utiliseraient les terminaux de la faculté. Il y a aussi les étudiants de maîtrise et les chercheurs qui bénéficieraient non seulement de terminaux, mais de micro-ordinateurs pour faire leurs travaux. La faculté des Arts compte pour 26 pour cent dans l'utilisation de l'informatique à l'Université.

## Meilleure formation

Le président du comité d'informatique de la faculté fait aussi remarquer que, dans un avenir très rapproché, les élèves auront été si bien préparés et si bien instrumentés au secondaire, puis au collégial, qu'ils auront eu l'occasion d'en apprendre davantage en informatique que leurs maîtres de l'Université. "C'est la volonté des professeurs et des étudiants de prendre le virage technologique, mais il faudrait nous le permettre", dit M. Vandal.

De plus, la faculté estime qu'il lui faudrait un ou une analyste à temps plein et un technicien ou une technicienne. La faculté avait un analyste à temps plein, avec trois terminaux, en 1979. Entre 1981 et 1983, un analyste était prêt à la faculté, et ce à mi-temps seulement malgré la croissance de l'utilisation de l'informatique. En 1983-1984, il y avait une technicienne à mi-temps. Cette année, malgré l'essor considérable de l'informatique aux Arts au fil des ans, il n'y a ni technicien ni analyste. Selon M. Vandal, cette situation est inacceptable.

Un analyste peut aider les chercheurs dans leur programmation en recherche de même que les étudiants diplômés. Il peut aussi aider les professeurs à bâtir de nouveaux programmes et il peut aider à planifier à long terme le développement de l'informatique à la faculté. Le technicien, pour sa part, répond à une consultation de premier niveau et il est particulièrement utile aux étudiants du baccalauréat.

Les demandes du comité d'informatique datent du printemps dernier et l'Université promet d'y acquiescer depuis août, disent les professeurs et les étudiants de la faculté.



M. Gilles Vandal

(Photo La Tribune par Bernier)



## VILLE DE LENNOXVILLE

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE PREVENTION DES INCENDIES DU 7 AU 13 OCTOBRE 1984

Tous les ans, par négligence, nous subissons plusieurs pertes de vie et beaucoup de dommages matériels causés par le feu.

### GARE AU FEU

COLLECTE SPECIALE DE DEBRIS ET REBUTS POUR NETTOYER NOTRE VILLE, LE 12 OCTOBRE 1984 A LA RUE OU TELEPHONEZ A 569-9388

Nous ferons aussi la visite des domiciles et places d'affaires dans le cadre de cette semaine de prévention des incendies.

C.W. DOUGHERTY  
maire

John Nichol  
directeur

La Brigade des pompiers  
volontaires de Lennoxville

VASTE CHOIX DE FILMS BETA et VHS

## LE CLUB VIDEO DE LENNOXVILLE

NOUVEAUX SUCCES ROMANCIANT THE STONE SPLASH ICE MAN AGAINST ALL ODDS HOT DOG

Achetez un magnétoscope ou un téléviseur et obtenez une CARTE DE MEMBRE GRATUITE, 52 FILMS GRATUITS, et une CASSETTE VIERGE SONY T-120, une valeur de \$175 GRATUIT

**HITACHI**  
Enregistrement 8 hrs • Minuterie 14 jours • 4 émissions • Minuterie d'enregistrement automatique • Contrôle à distance sans fil • Chargement frontal • Balayage visuel • Synchronisation 105 canaux

VT 34A  
GARANTIE 2 ANS  
PRIX TROP BAS POUR ETRE PUBLIE!

NE MANQUEZ PAS DE VOUS RENSEIGNER SUR NOTRE FABULEUSE GARANTIE PROLONGÉE  
ACHETEZ 3 VCR OU PLUS ET BÉNÉFICIEZ D'UN PRIX SUPER SPÉCIAL.

**HITACHI**  
GARANTIE 2 ANS  
EXTRA: AMÉLIORATION DE FONCTION SUR VT 32-A SELECTEUR DE POSTE SUR CONTRÔLE À DISTANCE

VT-33A  
Enregistrement 8 hrs • Minuterie 14 jours • 4 émissions • Minuterie d'enregistrement automatique • Contrôle à distance • Chargement frontal • Balayage visuel  
SUPER SPECIAL \$589

• Les plus bas prix dans les Cantons de l'Est  
• Financement disponible. • Mensualités peu élevées.

182 A, QUEEN, LENNOXVILLE, QUE., 567-3797



**Le gros Pierre**  
Verger de pommiers nains  
Dans les petits pommiers les grosses pommes

## EMPIRE CORTLAND

Venez cueillir vous-mêmes tous les jours.

Rendez vous à Compton et surveillez les affiches.

Pour information: 835-5549

R.R. 3 chemin Station Compton, QC

**LIVRAISON IMMEDIATE**

DES PRIX "FORD" IMBATTABLES sur plus de

**100 modèles neufs à liquider.**

**RABAIS jusqu'à \$3500**

Nous devons faire place aux modèles **85**

- Meilleure allocation d'échange
- Vaste choix dans la gamme des Ford-Mercury-Lincoln

FORD

MERCURY

LINCOLN

**BÉLANGER & VIENS INC.**

405, rue Sherbrooke, Magog, Qué., J1X 2S4, 843-3397

109910

**Habits à devant croisé, tout laine, tweed et cachemire et laine. Confection soignée, qualité et marques renommées, "Empire" et autres.**

Prix à partir de **\$200**

N.B. Nous gardons les tailles 34 à 50 dans les habits et manteaux sport, tailles: régulière, courte, corpulente et longue.

Paletot modèle raglan, tout laine, tweed et cachemire et laine. Chaud, confortable de bonne confection.

Prix à partir de **\$140**

**FERNAND GAGNÉ**

En face du Palais de Justice, Stationnement municipal à l'arrière du magasin. N'oubliez pas de demander votre jeton gratuit lors d'un achat. Confection sur mesures et service de réparation

182, RUE WELLINGTON NORD, SHERBROOKE — TEL. 562-9853

## 8e congrès du MRP

**SHERBROOKE** — Le huitième congrès du Mouvement Renouveau Politique se tiendra le samedi 27 octobre à l'Université de Sherbrooke. A cette occasion, trois thèmes précis seront présentés, soit la situation du MRP dans la société, les projets d'action, puis comme autre choix, un Québec américain.

Le MRP est un collectif qui veut devenir une force de changement dans la société québécoise. Ce n'est pas un parti politique;

il consiste en fait en un mouvement social, sans but lucratif, axé sur la recherche et l'éducation.

Il a aussi pour objectif général de préparer des solutions de rechange à la croissance des organisations gouvernementales en regroupant les gens dans leur propre milieu de vie. Ainsi, les Québécois participeraient à l'établissement d'une société plus engagée et à l'écllosion de pouvoirs locaux proches des besoins à satisfaire.

**TRAITEMENT INFORMATIQUE**

- SALAIRES
- GRAND LIVRE
- COMPTE CLIENTS
- COMPTES A PAYER
- TRAITEMENT DE TEXTE
- TRAITEMENTS DIVERS

Jean-Paul Fortier

**Services Informatiques Portland**  
2245, boul. Portland, Sherbrooke 567-5114

# Centenaire de Lac-Mégantic souligné en 85?

LAC-MEGANTIC (VR) — Le centenaire de la fondation de la Ville de Lac-Mégantic sera-t-il souligné en 1985? Peut-être que oui, si on réussit à réunir un groupe de gens intéressés à former un comité organisateur pour la préparation des fêtes.

Lors du "Lac à l'Epaule" des élus municipaux, le sujet a été abordé. Le conseil a décidé de lancer une invitation aux associations, aux clubs sociaux et autres organismes, de même qu'à toute personne

intéressée à participer à une réunion sur le sujet, qui aura lieu à la salle du conseil, le 16 octobre à 19 heures 30.

Le conseil juge souhaitable de souligner l'événement, cependant, il croit que la célébration des fêtes entourant le centenaire d'une municipalité doit être le reflet d'une volonté populaire et la manifestation d'une participation collective des citoyens.

Le maire Jean Lessard a précisé que ce n'est pas à la ville à l'orga-

niser, mais à un groupe de gens désireux de le faire. La ville serait ensuite en mesure d'offrir sa collaboration. La ville semble prête à engager des fonds. Prioritairement, on veut mettre l'accent sur l'histoire de Mégantic.

Ce n'est pas la première fois qu'on parle d'organisation d'une célébration du centenaire pour Lac-Mégantic. En décembre 1982, des représentants de la Chambre de commerce rencontraient les autorités municipales en commission

permanente, afin de leur demander un mandat pour préparer la mise sur pied du centenaire du village de Mégantic pour 1985. A cette époque la ville n'était pas d'accord, sous prétexte dit-on que le centenaire ne pouvait être célébré qu'en l'an 2007, se basant sur la date d'incorporation des deux villages, Mégantic et Agnès, le 14 mars 1907. Le maire Lessard a lui-même dit qu'il croyait que cette dernière date faisait état de la fondation de la ville de Lac-Mégantic. Cependant, après

quelques recherches, on en arrive à la conclusion que Lac-Mégantic a pris naissance avec la fondation du Village de Mégantic, le 26 janvier 1885.

Le premier procès verbal instaurant la nouvelle municipalité a été rédigé en anglais. Le maire qui a guidé les premiers pas de Mégantic était M.B. McAuley. D'autre part, le village d'Agnès, apparu le 3 juin 1895 avec le maire F.I. Lapointe, devait fusionner en 1907 avec le Village de Mégantic, sous l'appel-

lation de Ville de Mégantic. Par la suite, en 1958 on a changé le nom pour celui de Ville de Lac-Mégantic.

## Le temps?

Selon, le maire Lessard il n'est pas encore trop tard pour mettre sur pied un tel événement, qu'il veut grandiose. Il croit qu'avec un groupe de gens déterminés et un coordonnateur, tout est possible...

## Demande d'exemption de taxes par les Chevaliers: le conseil refuse de prendre position

LAC-MEGANTIC (VR) — Le conseil de ville de Lac-Mégantic a préféré ne pas prendre position sur la demande adressée à la Commission municipale du Québec par les Chevaliers de Colomb. Conseil Ste-Agnès 2043, concernant une reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières.

La requête auprès de la Commission a été expédiée le 18 septembre, par Jean Paul Normand, notaire et conseiller juridique. On demande

l'obtention d'un certificat d'exemption de taxes foncières pour l'immeuble appartenant à cet organisme, situé sur le Boulevard des Vétérans. On y fait valloir que le Conseil Ste Agnès 2043, des Chevaliers de Colomb de Lac-Mégantic Inc., est un organisme à but non lucratif et dont les activités principales consistent en des oeuvres charitables et sociales. On précise que la bâtisse appartenant audit conseil est utilisée de façon plus particulière,

à des fins sociales et récréatives.

Dans une autre correspondance, la Commission municipale informe la ville qu'elle doit consulter la municipalité avant de se prononcer sur une telle demande, en vertu de la Loi sur la fiscalité. Dans de tel cas, la ville peut prendre une décision pour indiquer son accord ou sa désapprobation, ou bien s'abstenir de tout commentaire. En séance régulière, les édiles ont résolu d'informer la Commission qu'ils ne désiraient pas émettre d'opinion dans ce dossier.

Cependant, le maire Jean Lessard a tenu à donner son opinion. Il comprend bien que les Chevaliers de Colomb sont un organisme à but non lucratif mais s'interroge sur le

fait que de tels organismes possèdent des bâtisses. Pour lui, si toutes les organisations du genre obtenaient une exemption de taxes foncières, il en résulterait des pertes considérables en taxes pour la municipalité, c'est donc la Commission qui va trancher.

Pour sa part, l'échevin Jean-Yves Sévigny, également Grand Chevalier a tenté de prouver le bien-fondé de la demande, insistant sur le caractère non lucratif et qu'il était déjà dispendieux de maintenir une telle bâtisse. Il a ajouté que le Conseil 2043 des Chevaliers de Colomb se pliera à la décision de la Commission et que les taxes continueront d'être payées, si la Commission ne répondait pas de façon favorable à la requête.

## Qui paiera le déficit de l'Association du hockey mineur de Windsor?

par Claude Corriveau

WINDSOR — La grève des bénévoles des organismes de loisirs l'été dernier a laissé des séquelles et on est maintenant engagé dans une lutte à finir à savoir qui paiera le déficit encouru par l'association du hockey mineur, pour l'exercice financier 1983-84. Le montant de ce déficit se chiffrait à plus de 5,000 \$.

L'exécutif actuel du hockey mineur ne tient absolument pas à défrayer cette somme. La plupart des membres de l'exécutif s'étaient dits prêts à reprendre en charge les destinées de l'association, mais à condition que le bureau de direction pour la saison en cours n'ait pas à

se porter garant de l'excédent des dépenses sur les revenus.

En outre, lors de la soirée d'élection le 27 août dernier, le trésorier de la municipalité de Windsor avait pris l'engagement, et en présence de trois conseillers municipaux, que la ville allait épouger le déficit si les bénévoles reprenaient "le travail".

Les autorités municipales se disent toujours prêtes à respecter cet engagement mais, à la condition expresse qu'un état des revenus et dépenses leur soit présenté, en bonne et due forme.

Pour le moment, la ville de Windsor n'a aucun recours direct pour obliger l'ancien exécutif à fournir un rapport financier détaillé.

## Coop d'habitation La Poudrière Inauguration dimanche

par Claude Corriveau

WINDSOR — C'est dimanche qu'aura lieu l'inauguration officielle de la coopérative d'habitation La Poudrière de Windsor. La cérémonie d'inauguration des trente et un logements de la coopérative se déroulera en présence de ses membres-résidents et fondateurs, de plusieurs personnes invitées et des représentants des gouvernements fédéral, provincial et municipal, de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), de la Société d'habitation du Québec (SHQ), de la Fédération des coopératives d'habitation des Cantons de l'Est (FCHPCE) et du CLSC du Val St-François.

L'ouverture officielle aura lieu sur les terrains même de la coopérative située au 42 de la rue Brown.

En plus des cérémonies d'usages, les dirigeants de la coopérative rendront alors un hommage spécial à feu M. Charles Gagnon, un pionnier du mouvement coopératif à Windsor, et à son épouse, Mme Madeleine Côté-Gagnon. La coopérative dévoilera, à cette occasion, un panneau intitulé "Parc-Charles-Gagnon". C'est le nom donné par la coopérative à son parc extérieur pour souligner l'appui que M. et Mme Gagnon ont donné à la coopérative Le Poudrière.

Le conseil d'administration de la coop est composé de Richard Cloutier, président-fondateur; Robert Morin, vice-président; Elliot Tear, trésorier; Johanne Mercier, secrétaire; Denis Cloutier, Michel Massé et Jean-Paul Gagnon, conseillers.

## ...en bref

### • Garthby

GARTHBY-BEAULAC (PH) — L'association des loisirs Garthby-Beaulac inc. a conclu une entente avec le comité inter-municipal (Garthby-Beaulac), pour déménager la patinoire de la rue Saint-Jacques, sur le nouveau terrain des loisirs situé sur la rue Saint-François. Les travaux visent à amener

l'eau de l'aqueduc de la municipalité de Beaulac au nouveau site, devraient débuter prochainement. Même si le budget n'est pas encore officiel, il est admis que les deux municipalités défraieront les coûts à part égal. Cependant, c'est à Beaulac que revient la responsabilité de gérer les travaux.

### • Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC (YR) — Une enquête menée à la suite du vol d'un moteur hors bord a permis de retracer un suspect et le moteur disparu.

Les recherches, dans ce cas, ont été menées par l'agent André Roy, du détachement de Lac-Mégantic de la Sûreté du Québec.

Le détachement de Lac-Mégantic de la Sûreté du Québec a reçu huit plaintes de faux-chèques de marchands de la région, au cours des trois dernières semaines.

Une enquête est présentement en cours à ce sujet, et il apparaît qu'il y a bien souvent négligence de la

part des marchands qui sont victimes de ces fraudeurs.

"En effet, de dire le caporal Denis Poisson, de la SQ, il faudrait que les marchands fassent une vérification sérieuse, à partir du permis de conduire, sur l'âge de l'individu, sur la couleur de ses yeux, sur sa taille". "Il faut que les marchands soient prudents, car le permis de conduire utilisé pour les fins d'identification ne correspond pas nécessairement à la personne qui passe le faux chèque", dit-il encore.

Les faux chèques échangés se situent entre 200 \$ et 300 \$.

### • Windsor

WINDSOR (YR) — Le directeur de la police municipale de Windsor, M. Gilles Gauvreau, met les marchands en garde contre des vendeurs de publicité, qui disent solliciter au nom de Sports et loisirs 1984, section Windsor, en vue de la publication d'un album.

"Il n'en est rien, de dire M. Gauvreau, car une vérification nous a permis d'apprendre qu'aucun organisme sportif de la ville ne commandite cette vente de publicité".

Une revue est publiée, par la suite, et les marchands qui y ont inséré une annonce en ont rejoint une copie.

**RELAXATION**  
CENTRE MARC ETHIER

**EXPERIMENTÉES:**

- CONTROLE DE STRESS
- RELAXATION PHYSIQUE
- DEPROGRAMMATION
- CONTROLE DE SOMMEIL
- MOUVEMENTS DE DETENTE
- PROGRAMMATION

**564-0099**

RELAXATION 1: 6 semaines 1h30 - 9 hrs '50  
Sherbrooke, Hôtel-Dieu. Lun. 8 oct. ou mer. 10 oct.  
Animateur **Claude, Ghislaine Beaudoin.**

---

**A L'EXTERIEUR DE SHERBROOKE**

RELAXATION 1: 4 semaines, 2h 45 - 11 h '55  
Coaticook: Lun. 8 oct. Hôtel de ville  
Asbestos: Mar. 2 oct. Hôpital  
Animateurs: **Carole et Marc Ethier**

---

**BIENTOT**

Weedon, Thetford Mines, Valcourt et d'autres villes si des gens en font la demande.  
100-1002-1004 (514) 564-0099

Ce cours est recommandé médicalement.  
109464X Parlez-en à votre médecin.

**la solution à vos problèmes d'énergie**

**LA BI-ENERGIE**

Pour l'installation d'un nouveau système de chauffage bi-énergie, consultez des experts dans le domaine du chauffage et ventilation depuis déjà plus de 33 ans en Estrie.

Pour système à air chaud (maison unifamiliale),  
SUBVENTION MAXIMALE DE L'HYDRO QUEBEC \$650.00  
SUBVENTION FEDERALE jusqu'à un maximum de \$800.00



**ESTIMATION GRATUITE SUR DEMANDE**

**MAURICE BERGERON**  
Entrepreneur plombier  
**563-5855**

100, boul. Jacques-Cartier nord  
Sherbrooke, Qué.

- CHAUFFAGE AIR CHAUD
- FOURNAISE ELECTRIQUE ET BOIS COMBUSTION LENTE
- CHAUFFAGE BI-ENERGIE
- VENTILATION (VENMAR, ASTON ET ECHANTEUR D'AIR "AIR CHANGER")
- GOUTTIERES ALUMINUM en longueurs, sans joint
- REVETEMENT ALUMINIUM

installer

# LA BI-ENERGIE

c'est aussi simple que

# 1+1=2

Convertir votre système de chauffage du mazout à la bi-énergie, ça se fait en quelques heures et sans dégâts.

Pas de gros travaux, pas de murs extérieurs à percer ni de tranchées à creuser, pas de nettoyage à n'en plus finir.

Si vous chauffez à l'air chaud, l'installation se fait en quelques heures; si vous chauffez à l'eau chaude, elle se fait en moins d'une journée.

Consultez vite un entrepreneur licencié, ou communiquez avec le service de la Clientèle d'Hydro-Québec.

Tout bien calculé l'électricité ça nous sert mieux

**L'électrification**

## EXAMINEZ LES AVANTAGES YORK

**PLAN DE FINANCEMENT FOURNI**

PAYEZ SEULEMENT

### 10%

COMPTANT

AUCUN PAIEMENT AUCUN INTERET AVANT LE 1er MAI 1985

RÉDUISEZ LA CONSOMMATION DE COMBUSTIBLE DE PRES DE

### 80%

RÉDUISEZ LE COUT DU CHAUFFAGE DE PRES DE

### 50%

**THERMOPOMPES YORK CHAMPION™ ENTIÈREMENT ÉLECTRIQUES ET MaxiMizer™ EN SUPPLÉMENT**

YORK. DES AVANTAGES AVEC LESQUELS VOUS POUVEZ VIVRE.

- Subvention gouvernementale de 800.00 \$ pour ne plus utiliser le mazout
- Qualifie pour une subvention de l'Hydro Québec de 650.00 \$
- Refroidit en été, chauffe en hiver
- Fabriqué au Canada



Régénération Climatisation

8171, boul. Bourque  
Rock Forest, Québec  
JOB 230  
(819) 864-4255 - 563-4191  
722, rue Principale  
Granby, Québec  
J2G 2Y4  
(514) 378-1500

la tribune l'amiante, le centre du québec, les bois francs

# Le juge tranche en faveur de Wendover et Simpson St-Cyrille devra payer 6,620 \$

par Gérard Prince  
DRUMMONDVILLE — Dans un jugement de plusieurs pages, le juge André Biron de la Cour Supérieure vient de départager les actifs et les frais encourus par l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité des Cantons-Unis de Wendover et Simpson à la municipalité de St-Cyrille.

L'action originale, déposée par la municipalité de St-Cyrille, portait sur une réclamation de 155,000 \$ contre sa voisine. Cependant, avant le dépôt de l'action et avant le début du procès, Wendover et Simpson avait payé 102,679 \$ et divers autres montants de moindre importance.

Dans son jugement, le juge Biron établit pour les frais la part respective des municipalités d'après un compte de 17,982 \$ émis par Wen-

dover et Simpson, en se basant sur le principe que "les frais encourus dans le bref d'annexion sont à la charge de la municipalité qui bénéficie de l'annexion", donc de St-Cyrille, dont le territoire s'est agrandi.

Le juge détermine que St-Cyrille devra donc payer, sur le compte de 17,982 \$ de sa voisine, des frais d'évaluation de 2,920 \$; des frais de bureau pour 900 \$; des frais d'avo-

cat de 2000 \$ et des frais de comptable de 800 \$, pour un total de 6,620 \$. La différence de 11,362 \$ devra être absorbée par les Cantons-Unis, puisque ces frais, comme par exemple des élections au poste de deux conseillers, ne sont pas, de l'avis du juge, directement reliés à l'annexion proprement dite, même si elles en sont la conséquence.

Quant aux montants de base de l'annexion, le juge reconnaît que W. et S. avait un surplus aux livres, lors de l'annexion, de 213,775 \$, dont il faut déduire des montants pour les loisirs et le rôle d'évaluation. De plus, il faut ajouter des biens de 359,147 \$. Cette municipalité doit payer à sa voisine 35,5 pour cent du total de 359,147 \$, soit une somme de 127,997 \$.

Comme un montant de 102,679 \$ a déjà été versé avant l'action en justice, il reste à Wendover et Simpson à verser 18,190 \$ pour l'annexion elle-même.

En conclusion, le juge oblige St-Cyrille à verser 6,620 \$ à sa voisine et cette dernière, 18,190 \$ à St-Cyrille. Le juge établit également le calcul des intérêts et des dépens.

Cette cause provient du fait que, le premier janvier 1982, une importante partie rurale de Wendover et Simpson s'annexait à St-Cyrille. Lors du partage des actifs et des dettes au prorata de l'évaluation foncière, ainsi que de l'outillage et des services, les deux municipalités n'avaient pu en venir à une entente sur plusieurs sujets.

# Pour le Festival du folklore Un déficit de 19,000 \$ en 1984

DRUMMONDVILLE (R.J.) — Le conseil d'administration du Festival mondial de folklore de Drummondville a opéré un budget de 548,736 \$ pour la troisième édition annuelle en juillet dernier.

En 84, le festival accuse cependant un déficit de 19,000 \$ attribuable surtout au défilé de nuit qui, interrompu par la pluie, fut repris le lendemain.

Après trois ans, le festival affiche un profit de 26,000 \$ et l'ensemble Mackinaw un profit de 87,000 \$. Si l'on additionne l'en-

semble des revenus comptabilisés et non-comptabilisés, on constate que la participation gouvernementale est de 18 pour cent.

La firme comptable Forcier, Beaudry, Landry qualifiée de saine la gestion financière du festival. Le rapport démontre que la population et les entreprises ont contribué pour 59 pour cent du budget comptabilisé. La première année, leur participation était de 35 pour cent.

Il faut noter que le rapport n'inclut pas les services et les dons matériels des entrepri-

ses qui dépassent en 84 la somme de 200,000 \$. Il n'inclut pas non plus le travail de quelques mille bénévoles qui se chiffrent à environ 800,000 \$ s'ils avaient été rémunérés.

Les notes explicatives font aussi état d'une somme de 74,884 \$ versée par les gouvernements pour des bons d'emplois.

Enfin, le contrat accordé à l'ensemble folklorique Mackinaw pour la réalisation de la Folkothèque lui a assuré une opération de 73,350 \$ et un profit net de 27,660 \$.

## Ancien président de l'Association du PQ

# Jean-Thomas Tremblay candidat à la convention dans Frontenac

par Pierre Sévigny  
THETFORD-MINES — Président démissionnaire de l'Association du Parti québécois de Frontenac en juin dernier, M. Jean-Thomas Tremblay a été le premier à faire connaître publiquement son intention de poser sa candidature à la convention qui se déroulera à Thetford-Mines, dimanche le 18 novembre prochain.

Acériculteur et producteur forestier d'Halifax-Nord, M. Tremblay a précisé qu'il avait maintenant réorganisé ses affaires en fonction de la décision qu'il venait d'arrêter quant à l'investiture péquiste dans le comté.

Il soutient que ses expériences dans le domaine des affaires, dans le secteur agricole et en administration municipale lui seront très précieuses pour affronter la situation économique particulière de la région de Thetford-Mines et pour contribuer à sa diversification et à sa relance économique.

Tout en se disant conscient du fait que le PQ se trouve présente-

ment dans une situation précaire, voire difficile, M. Tremblay se dit néanmoins convaincu qu'il est possible de ramener le comté dans le giron du PQ. "Il faudra travailler dur et intelligemment." Il prétend que, dans la région, son parti est victime de la crise économique qui a entraîné un taux de chômage anormalement élevé et aussi de l'image négative projetée par l'actuel député du comté, notamment en raison de ses démêlés avec la justice.

D'ailleurs, lors de ses deux années à la présidence du PQ de Frontenac, M. Tremblay a toujours essayé de se démarquer du député

Gilles Grégoire et il entend continuer dans le même sens au cours des prochains mois. C'est pourquoi, il se propose d'être très présent dans le comté pour aider les organismes dans le besoin. "Mes contacts politiques, développés depuis 15 ans dans l'organisation du PQ, me seront aussi très utiles pour aider à la relance." A cet effet, M. Tremblay entend tout faire pour impliquer davantage le gouvernement provincial dans certains projets qui favoriseront éventuellement la relance. "Il y a des problèmes dans le comté et il va falloir qu'ils se règlent."

Affirmant bénéficier l'appui de la très forte majorité de l'exécutif du PQ de Frontenac, M. Tremblay affiche un grand optimisme quant à l'issue de la convention du 18 novembre prochain et aussi pour le prochain scrutin provincial. "Le comté de Frontenac est encore in-

teressant pour le PQ car, depuis deux ans, nous avons réussi à conserver notre membership, soit un peu plus de 900 membres, ce qui représente près du tiers des péquistes de l'Estrie." En outre, il soutient que la popularité du PQ a progressé depuis quelques mois.



Jean-Thomas Tremblay

# Reportage réussi à Radio-Canada

DRUMMONDVILLE (R.J.) — Le Festival mondial de folklore de Drummondville a été l'objet d'un magnifique reportage de 60 minutes hier midi sur les ondes de la télévision de Radio-Canada.

Devant l'ampleur et la qualité des images captées en juillet dernier, M. Nicolas Doclin, réalisateur, avait en effet décidé de préparer une émission spéciale dans le cadre de l'émission "Bou-Bou". C'est d'ailleurs avec un vif intérêt que M. Doclin a travaillé au contenu de ce reportage en faisant ressortir l'ambiance extraordinaire de cet événement culturel unique au pays.

"Je n'ai jamais rencontré autant de générosité et de chaleur humaine de la part d'une population comme à Drummondville. C'est unique au monde," avait déclaré M. Do-

clin en décrivant son séjour au festival en juillet dernier. Ce reportage a fait découvrir l'aspect humain de cet événement d'envergure internationale, l'hospitalité chaleureuse et l'enthousiasme des citoyens de Drummondville. De plus, on a pu revivre brièvement différen-

tes activités du festival, en particulier des images exceptionnelles tournées à l'extérieur lors du défilé de jour et à la sortie de la "messe des peuples" à l'église St-Frédéric.

Ce reportage s'est terminé par des prises de vue captées sur les îles du parc Woodyatt

# Laurier Gardner: candidat libéral dans Arthabaska

VICTORIAVILLE (S.L.) — Alors que la date de l'investiture du parti libéral du Québec dans le comté d'Arthabaska n'est pas encore fixée, un deuxième candidat, Laurier Gardner, de Victoriaville, a annoncé qu'il sera de la course.

Cette annonce fait suite à celle de l'ex-candidat Laurent Du-

bois qui a déjà manifesté son désir d'être sur les rangs il y a quelques temps.

Plusieurs autres candidats sont présentés pour représenter le parti libéral dans le comté d'Arthabaska au cours de la prochaine élection générale au Québec.

Le maire d'Arthabaska, Pierre Roux,

songe toujours à la possibilité de poser sa candidature. Le président de l'entreprise Thiro rencontrera des dirigeants du parti au cours de la semaine prochaine. Par la suite, il pourrait avoir un entretien avec le chef du PLQ, Robert Bourassa. "Je veux savoir, déclare Pierre Roux, si M. Bourassa a besoin d'un

gars comme moi."

Par ailleurs, la présidente de l'Association libérale du comté d'Arthabaska, Berthe Blanchet, pourrait éventuellement songer à se présenter. Cependant, elle se refuse à toute spéculation pour le moment. "Il est trop tôt", dit-elle.

La présidente du

PLQ-Arthabaska nous a déclaré d'autre part qu'on ne songeait pas, pour le moment, à réaliser l'investiture cet automne.

Evidemment, advenant le cas d'élections précipitées, on s'empresserait de procéder au choix d'un candidat.

Lewis Candem, un proche collaborateur de l'ex-député libéral fédéral, a déjà signalé qu'il étudierait la possibilité de se présenter à l'investiture libérale.

# Avenir incertain pour les Troubadours

par Stéphane Lavallée  
VICTORIAVILLE — Le corps de tambours et clairons Les Troubadours de Victoriaville présente une situation financière tellement précaire qu'on envisage la dissolution de cette formation musicale et celle des Babadours, le groupe de relève.

C'est le vice-président de la corporation qui gère les Troubadours et les Babadours, Yvon Desrochers, qui a signalé le climat d'incertitude qui règne au sein de l'organisation.

Profitant de la séance du conseil municipal de Victoriaville, en début de semaine, il a fustigé le maire et les conseillers en réclamant une aide financière substantielle de la municipalité.

"On en est rendu à un point où on doit recevoir de l'aide, sinon on barre les portes", a lancé le vice-président Desrochers.

Agissant à titre de porte-parole de la Corporation du corps de tambours et clairons Les Troubadours de Victoriaville, Yvon Desrochers a rappelé que l'organisme qu'il représente a dû se con-

tenter d'une subvention municipale de 700 \$ en 1984. Au cours des années précédentes, le service des loisirs victorivillais octroyait annuellement 7,000 \$ pour les activités des deux formations musicales.

Le vice-président de l'organisme a également profité de son intervention pour signaler que le groupe se trouvait dans l'impossibilité de remettre à la Ville les quelque 600 \$ exigés en taxe d'amusement. On sait que Victoriaville applique depuis peu la réglementation provinciale obligeant la perception par la municipalité

d'une telle taxation. Or, les autorités remettent un pourcentage de la taxe d'amusement aux organismes à caractère sociaux. Ainsi, les Troubadours se voient octroyer, sous forme de subvention, 90 pour cent du montant perçu. "Mais le 10 pour cent qu'il nous reste à payer, c'est déjà trop", déclare Yvon Desrochers. "On peut juste vous dire de faire tout votre possible", a répondu le maire, Denis St-Pierre, en signalant que la municipalité n'allait pas trainer le groupe devant les tribunaux à cause de ce compte qui demeure en suspens...

## Négligés?

"C'est une situation qui dure depuis le début", a affirmé à La Tribune le vice-président des Troubadours. "On s'est toujours débrouillé seuls, dit-il. Depuis dix ans, on pratique l'auto-financement, c'est pas de la mauvaise volonté."

"On était le seul organisme social de la ville à payer des frais de location de locaux à la municipalité. Jus- qu'en janvier 83, on a déboursé 5,000\$ qui ne sont jamais revenus", affirme Yvon Desrochers.

# Le directeur du Service des loisirs de Disraëli quitte ses fonctions

DISRAËLI (P.H.) — C'est dans une lettre adressée à la ville de Disraëli que M. Luc Toupin directeur du Service des loisirs de cette municipalité, annonçait lundi dernier qu'il quittera ses fonctions le 12 octobre prochain pour prendre un poste de direction dans une municipalité de la région de Québec.

Le Service des loisirs sera sans directeur pour une période indéterminée. Rejoint par téléphone, le maire de Disraëli M. René Guertin a confirmé qu'aucun concours n'était ouvert pour combler le

poste laisse vacant. Les membres du conseil préfèrent établir des critères spécifiques

## Gregory Sanders: la fin?

ACTON VALE (R.L.) — Il n'y a plus de travail à l'usine de la Gregory Sanders à Acton Vale. Il ne restait plus tôt cette semaine que la moitié des employés, soit une cinquantaine, et ils seront eux aussi mis à pied à partir de lundi prochain.

S'agit-il d'une mise à pied temporaire ou définitive? Peu d'infor-

avant d'ouvrir le poste. Néanmoins, M. Guertin assume que l'intérim sera assumé par une ou

plusieurs personnes. En fonction depuis trois ans et demi, M. Toupin s'est impliqué à

la création et au développement de différents organismes communautaires.

## La grève au réseau des Appalaches: impasse

THETFORD-MINES (P.S.) — A plus d'une semaine du déclenchement d'une grève au réseau des Appalaches, aucun progrès n'a été enregistré dans le dossier du renouvellement de la convention collective de travail des 37 employés, syndiqués au local 621 de Nabet. Les dirigeants syndicaux attendent tou-

jours une réponse du ministère fédéral du Travail quant à leur demande relative à la nomination d'un médiateur spécial. En outre, les deux parties en cause n'ont établi aucun contact depuis la rupture des pourparlers et aucune rencontre de négociation n'est encore prévue.

**BURGER KING VOUS PROPOSE LE HAMBURGER À 39¢**

**Une vraie bonne offre. Un vrai bon hamburger.**

Du boeuf pur à 100%, grillé sur le feu, garni de ketchup et de cornichons.

Cette offre est valable pour une période de temps limitée aux restaurants Burger King situés au

Limite de 5 par client.

3005 ouest, rue King, Sherbrooke  
350, boul. St-Joseph, Drummondville

**C'est 100%**

\* T.M. OF/M.C. DE BURGER KING CORPORATION © 1984